

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 25 septembre 2018
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf MM Christophe HAUERT (procuration à M. Cédric OTZENBERGER), Mickaël BERGER (procuration à M. Mario MEYER), Mme Isabelle SCHWOERER (procuration à Christine HURTHER) et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 18 septembre 2018 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2018**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
Droit de préemption urbain
- 4. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**
 - a) Renouvellement de la convention de participation en santé complémentaire*
 - b) Convention pour transmission électronique des actes*
- 5. DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - a) Main levée de droit à la résolution*
 - b) Application au régime forestier de parcelles boisées communales*
- 6. FINANCES**
 - a) Décision budgétaire modificative – Budget Lotissement Rohrfeld 6^e tranche*
 - b) Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor*
 - c) Tarifs de location pour le préau*
 - d) Souscription d'un emprunt*
- 7. PERSONNEL COMMUNAL**
 - a) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal*
 - b) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe*
- 8. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 9. DIVERS**

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Mathieu KLOTZ est désigné secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.
Arrivée de Madame Christelle ADOLPH, Conseillère Municipale.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Droit de préemption urbain

Présentation des Déclarations d'Intention d'Aliéner par M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint.

Site internet

Deux offres ont été présentées en commission communication le lundi 24 septembre 2018.

La Commission propose l'entreprise HDR. La présentation par le Directeur a été très convaincante et les tarifs correspondent aux estimations et autres devis reçus.

La création du site internet, la formation et l'hébergement/maintenance seront facturés 6 708€ TTC puis 720€ TTC chaque année pour la maintenance.

Les membres du Conseil Municipal sont tous favorables à la proposition.

4. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

a) Renouvellement de la convention de participation en santé complémentaire

Point ajourné.

b) Convention pour la transmission électronique des actes

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 24 février 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- DONNE** **SON ACCORD** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- DONNE** **SON ACCORD** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne ;
- DONNE** **SON ACCORD** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- DONNE** **SON ACCORD** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et CDC FAST.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Main levée de droit à la résolution

Parcelle cadastrée section 50 n° 396/21

Vu la demande de Maître Jacques BILGER, Notaire à GEISPOLSHEIM ;

Vu l'acte de vente du 31 mars 2000 au terme duquel M. Jean Charles RUBIO et Mme Myriam RUBIO ont acquis la parcelle cadastrée section 50 n° 396/21 sise 13 rue du collège, lot 3/4 du lotissement Rohrfeld 4^{ème} tranche ;

Vu le droit à la résolution au profit de la Commune prévu dans l'acte ;

Considérant que les conditions de la vente ont été remplies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à signer la mainlevée du droit à la résolution concernant l'affaire sus énoncée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

b) Application au régime forestier de parcelles boisées communales

M. Claude GERBER, Adjoint au Maire présente le dossier foncier de la Commune.

Il rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal avait approuvé le projet de révision de l'aménagement forestier pour la période 2017/2036, par délibération du 25 juillet 2017. La surface totale des terrains boisés situés à SUNDHOUSE représente environ 101,06 ha.

M. Claude GERBER propose d'intégrer à la surface forestière bénéficiant du régime forestier de nouvelles parcelles cadastrales qui seront elles-mêmes soumises au régime forestier, en cohérence avec les parcelles forestières attenantes qui bénéficient déjà elles-mêmes du régime forestier. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section 70 numéro 94, contenance 0,57 ha de peupleraie (surface totale = 1,0023 ha dont 0,43 ha déjà soumis au régime forestier ;
- Parcelle cadastrée section 68 numéro 83 (en partie), 0,91 ha de forêt au Sud à appliquer au régime forestier ;

Par contre, un pré est soumis au régime forestier. La parcelle cadastrée section 67 numéro 1, d'une contenance de 1,0171 ha est à distraire car elle est louée par fermage.

Vu l'arrêté portant approbation du document d'aménagement de la forêt communale de SUNDHOUSE pour la période 2017-2036 avec application du 2° de l'article L 122-7 du code forestier du 8 mars 2018 ;

Vu la délibération du 25 juillet 2017 adoptant le plan d'aménagement forestier pour la période 2017-2036 ;

Entendu en ses explications M. Claude GERBER, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet tel que présenté ;

DECIDE de proposer à M. le Préfet du Bas-Rhin l'application du régime forestier des parcelles cadastrées section 70 numéro 94 et section 68 numéro 83, représentant une superficie totale de 1,48 ha ;

DECIDE de proposer à M. le Préfet du Bas-Rhin de distraire du régime forestier la parcelle cadastrée section 67 numéro 1 et représentant une superficie totale de 0,91 ha ;

CHARGE L'Office National des Forêts de déposer le dossier auprès des services de la Préfecture du Bas-Rhin en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. **FINANCES**

a) *Décision budgétaire modificative – Budget Lotissement Rohrfeld 6^{ème} tranche*

Vu la demande en date du 30 août 2018 de M. le trésorier principal ;

Vu le budget annexe du Lotissement Rohrfeld 6^e tranche, adopté le 16 mars 2018 ;

Le Budget comporte des montants sur des comptes de "stock créditeur" qu'il convient de régulariser. M. le Maire propose de prendre une décision modificative afin d'inscrire les montants sur les comptes correspondants pour :

- Disposer, en dépenses d'investissement, de crédits de 2.396,97 € à l'article 3354 (chap. 040) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

INSCRIT le compte 3354, chapitre 040 au Budget 2018 ;

MODIFIE les montants comme suit :

Article 3355 (chap. 040) : travaux	- 2 396,97 €
Article 3354 (chap. 040) : travaux en cours	+ 2 396,97 € ;

APPROUVE la décision modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE

b) Indemnité de Conseil allouée au comptable du trésor

La collectivité peut solliciter personnellement son comptable public afin qu'il lui fournisse conseil et assistance. Le comptable public agit alors, à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat, à la demande de la collectivité.

L'indemnité de conseil est calculée par application d'un tarif faisant référence à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le taux maximum (100 %) de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, s'élève pour **l'année 2018 à 435,84 € brut** (hors CSG et RDS à déduire).

Le conseil municipal a toute latitude pour moduler le montant en fixant un taux en fonction des prestations demandées. Cette indemnité facultative représente la contrepartie de l'engagement et de l'investissement personnel du comptable en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

DECIDE d'accorder à titre personnel à Mr AMOUGOU-AMOUGOU Pierre, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, conformément à l'arrêté interministériel en vigueur.

ADOpte A VOIX 16 VOIX POUR (2 ABSTENTIONS)

c) Tarifs communaux : location du préau

M. le Maire explique que les tarifs de location du préau n'ont pas encore été votés en Conseil Municipal.

Il propose de fixer le montant de la location comme suit :

- 160 € pour la location du préau
- 3€80 de l'heure pour les frais de fonctionnement, en cas de location par le personnel communal
- Les frais de gestionnaire seront facturés par la Commune au tarif de **20 € de l'heure** pour travaux de préparation, de rangement et de surveillance pendant la manifestation, **20 € de l'heure** pour le nettoyage réalisé le lendemain de la manifestation selon l'état des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs indiqués comme suit :

- 160 € pour la location du préau
- 3€80 de l'heure pour les frais de fonctionnement, en cas de location par le personnel communal

Les frais de gestionnaire seront facturés par la Commune au tarif de 20 € de l'heure pour travaux de préparation, de rangement et de surveillance pendant la manifestation, 20 € de l'heure pour le nettoyage réalisé le lendemain de la manifestation selon l'état des lieux.

ADOpte A L'UNANIMITE

d) Souscription d'un emprunt

Dans le cadre du projet Extension/rénovation de la salle polyvalente, il est prévu de souscrire un prêt afin de financer une partie des travaux. Le reste étant partagé entre l'auto-financement et les subventions.

M. le Maire présente deux propositions d'emprunt pour les sommes de 1 000 000 € et 1 500 000 €. Il explique que les taux étant très favorables, il est intéressant de comparer plusieurs propositions afin de déterminer ce qui serait le plus avantageux financièrement.

M. Fabien ANSTETT apporte des précisions sur les taux relativement bas, il explique qu'en ce moment le meilleur placement c'est l'emprunt.

Interventions de MM Cédric OTZENBERGER et Mario MEYER, moins favorables à la contraction d'un emprunt élevé s'il n'y a pas de projet qui le justifie.

M. Fabien ANSTETT explique qu'il est possible de racheter un crédit à un taux favorable dans le futur.

M. le Maire demande aux membres du Conseil si on intègre le marché de rénovation de la rue de la Vallée pour justifier un montant plus important.

Le principe retenu serait de conserver la somme de 1000 000 € prévue au Budget Primitif et d'ajouter une somme de 300 000 € pour la réfection de la rue de la Vallée.

Le Conseil Municipal prend acte.

7. PERSONNEL COMMUNAL

a) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

M. Claude GERBER, Adjoint, propose la création d'un poste d'agent de maîtrise principal. Il explique que la gestion des espaces verts de la Commune demande un travail considérable. M. SCHNOELLER avait reçu un avis favorable lors de son évaluation en 2017 pour l'avancement de grade.

Vu l'ancienneté dans le grade d'agent de maîtrise de M. Serge SCHNOELLER,

Vu les possibilités d'avancement par voie de promotion interne,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2018, pour les fonctions d'agent polyvalent des services techniques spécialisé en espaces verts ;

DECIDE de supprimer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} novembre 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

b) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe. Mme Brigitte NEGGAOUI avait également obtenu un avis favorable lors de son évaluation en 2017 pour l'avancement de grade.

Vu l'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de Mme Brigitte NEGGAOUI,

Vu les possibilités d'avancement par voie de promotion interne,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^e) à compter du 1^{er} novembre 2018, pour les fonctions d'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale et en charge de la comptabilité ;

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**

Travaux à la salle paroissiale : le 21 juillet, une matinée de travail a permis la démolition des cloisons des sanitaires et de l'ancienne rampe d'accès, depuis l'entreprise STRADA a réalisé une nouvelle rampe pour Personnes à Mobilité Réduite conformément à la réglementation. Au début du mois de novembre les travaux de rénovation des sanitaires devraient commencer. Cependant il y a eu un imprévu au niveau de l'alimentation d'eau. STRADA va ouvrir la cour pour trouver les anciennes conduites et les remplacer par des neuves pour éviter les désagréments à court ou long terme. Objectif : fin des travaux à Noël.

Presbytère : le Pasteur est satisfait des travaux qui ont été réalisés.

Salle polyvalente : pose des menuiseries aluminium, des bardages de finition. Le gros œuvre finit les maçonneries des vestiaires. La partie des lots techniques et second œuvre commencera bientôt.

Il y aura bientôt une réunion pour les choix des matériaux et teintes à la salle polyvalente. Une commande a été passée en dehors du marché, au niveau de l'équipement sportif, les inserts pour les installations de volet ont été commandés (2700 euros TTC) ce qui inclut les deux filets et la préparation. Le marquage sera fait par l'entreprise qui a obtenu le lot pour la pose des sols.

Problème de conformité relevé avec la pose des fenêtres et l'étanchéité.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**

ENEDIS a demandé un RDV pour un branchement d'une nouvelle construction rue de la gare. Les travaux vont démarrer dans les prochains jours.

Rue des vergers : la pose d'un transformateur est prévue pour mieux alimenter le quartier Nord-Est, juste avant le dépôt de STRADA. C'est une parcelle communale. L'emplacement sera défini en réunion mardi prochain.

Rue de Saasenheim : éclairage public manquant. Suite à une demande des riverains, trois candélabres vont être placés entre MM MEYER Rémy et LEONHART Jacky.

Matériel salle polyvalente : le remplacement de l'autolaveuse est prévu avant la fin de l'année.

Rue de la Vallée : le chantier avance, les réseaux secs sont finis. COLAS a repris cette semaine les travaux de voirie.

Petite fuite au niveau du purgeur de la conduite principale d'eau potable accrochée au pont du canal, cela a été signalé SDEA.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**

Rentrée scolaire : concernant les effectifs de l'école : école maternelle 66 élèves.

Ecole élémentaire : 114 élèves. Collège : 476 élèves.

RAI : bilan, enfants et jeunes de Sundhouse très présents, 2^e position après Marckolsheim.

SMICTOM : bilan 2017 : 180 kg de déchets par hab. dans le bac gris. Depuis 2010 on a diminué de 7% les déchets. Des tests sont en cours pour la valorisation des déchets alimentaires, les restes de repas ne devraient plus se trouver dans le bac gris mais dans des bornes d'apport volontaire pour éviter la perte. Il reste évidemment la solution de compostage naturelle à la maison.

6. DIVERS

M. le Maire évoque l'affaire concernant le site de concassage de M. Raphaël HAEGELI.

M. Raphaël HAEGELI a proposé d'arrêter l'exploitation de ce site pour la fin de l'année. M. le Maire suggère de trouver un autre emplacement pour cette activité lors des réunions PLU, afin d'intégrer une parcelle dans une zone appropriée. Il explique que le but est de chercher une solution pour que l'entreprise puisse continuer son activité. M. HAEGELI propose une parcelle sur le chemin de Bindernheim, à discuter en groupe de travail PLU. Il précise que les contrôles effectués par un organisme officiel a déclaré l'activité conforme à la réglementation. Il souligne qu'il a toujours travaillé en toute transparence et invite les personnes à discuter avec lui de problèmes éventuels.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de vente de DOMIAL de 8 maisons individuelles, rue de la Dordogne, qui sera transmis par email.

M. Jean-Paul RIMBAULT évoque la fête des bénévoles organisée pour remercier les participants aux festivités du carnaval. Il y avait 90 personnes présentes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21H51.

Fait à SUNDHOUSE, le 09 octobre 2018

Le Secrétaire,
Mathieu KLOTZ

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES

Compte rendu du 25 septembre 2018

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël
Procuration à Mario MEYER

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe
Procuration à Cédric
OTZENBERGER

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
Absente

SCHWOERER Isabelle
Procuration à Christine HURTHUR

VALLET Alice